

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Modalités techniques et financières n° 3 - Dispositions et adaptations diverses relatives à des opérations culturelles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la modification d'affectation sur l'autorisation de programme du Museon Arlaten, comme indiqué en annexe du rapport,
- le complément tarifaire des droits d'entrée billetterie du Museon Arlaten,
- l'extension de la gratuité du billet d'entrée à l'ensemble des groupes scolaires et aux centres sociaux,
- les ajustements de dates de trois résidences d'artistes au Domaine départemental de l'Etang des Aulnes.

Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**